|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PLAN D’ACTION DÉPARTEMENTAL EN EPS** | | **Années scolaires 2019-2022** |
| **Le plan d’action départemental en EPS prend en compte :**   1. Les instructions officielles et les textes d’orientation parmi lesquels :    * La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École    * La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance    * La circulaire de rentrée du 28-5-2019    * Les textes concernant les parcours des élèves      + Parcours Educatif artistique et culturel – circulaire du 3 mai 2013      + Parcours citoyen de l’élève - circulaire du 20-06-2016      + Parcours éducatif santé – circulaire du 28-01-2016      + Le programme de l’enseignement moral et civique – arrêté du 12-06-2015 2. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret du 31-03-2015) 3. Le programme de l’école maternelle (arrêté du 18-2-2015) et les programmes des cycles 2 et 3 (arrêté du 09-11-2015) 4. La circulaire du 06/10/2017 concernant l’encadrement des activités physiques et sportives 5. La circulaire du 22/08/2017 concernant l’enseignement de la natation 6. Le projet académique 2018-2022 7. Les textes officiels organisant les missions des conseillers pédagogiques 8. Les spécificités de notre département 9. La continuité et l’enrichissement des actions engagées depuis plusieurs années | | |
| **Les points d’appuis pour l’élaboration du PAD 2019-2022** | | |
| **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**  * Les enfants peuvent être accueillis dès l’âge de 2 ans révolus… (art 8) * L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. (art 10) * Les contenus et l’enseignement de l’EPS sont de la responsabilité de l’EN. Le sport scolaire participe de la nécessaire complémentarité avec les pratiques péri et extrascolaires (art 11) * L’éducation à la santé et à la citoyenneté (art 12) * La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité (art 13) * Mettre à disposition des écoles…une offre diversifiée de services numériques… (art 16) * L’éducation à l’environnement et au développement durable débute dès l’école primaire (art 42) * Il est constitué… un conseil école collège (art 57) * Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (art 66)  **LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance** Art 5 : Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale  Art 6 : esprit d’équipe notamment par l’activité physique et sportive  Art 9 : Education à l’environnement et au développement durable  Art 11 : Instruction obligatoire dès 3 ans  Art 47 au cours des 3 années après la titularisation, chaque enseignant bénéficie d’actions de formation | **Le projet académique 2018-2022** **RÉUSSITE**   * Garantir l’acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui » dans le cadre du socle commun * Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours * Construire la citoyenneté de l’élève dans un monde numérique * Apprendre aux jeunes à travailler en équipe   **INSERTION**   * Instaurer un climat scolaire positif, propice au « vovre et apprendre ensemble » * Accompagner la construction du « parcours santé » de chaque élève * Construire une citoyenneté ouverte et responsable * Renforcer l’éducation artistique et culturelle.   **SOLIDARITÉ**   * Favoriser l’ambition scolaire en zone rurale et en Education prioritaire * Réussir l’inclusion au quotidien   **COOPÉRATION**   * Accompagner, valoriser et transférer les expérimentations et innovations pédagogiques * Poursuivre et renforcer l’accompagnement des personnels dans leur entrée sur le métier * Structurer l’accompagnement professionnel des personnels tout au long de leur carrière * Renforcer le partenariat confiant avec les collectivités * Renforcer la culture du partenariat | |
| **Natation, enseignement dans les 1er et 2nd degrés**  * Obtention pour tous les élèves en fin de cycle 3 de l’Attestation Scolaire du Savoir Nager (décret du 7 juillet 2015) * Attendus de fin de Cycle 2 et 3 pour le champ d’apprentissage 2 * Circulaire sur la natation scolaire du 22 aout 2017 :   + Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans les programmes d’éducation physique et sportive.   + Cette maitrise se construit sur l’ensemble du cursus de l’élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de 6ème. | **Circulaire de rentrée du 28-5-2019**  * L’école maternelle, école de l’épanouissement et du langage   + Développer la sécurité affective à l’EM   + Transmettre la confiance en soi   + Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux   + Enrichir la formation des professeurs débutants en école maternelle * L’acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves: une priorité nationale   + Les situations d’apprentissage et les modalités de travail favorisent le respect, la coopération et la confiance * Un pilotage en soutien de l’action pédagogique des professeurs   + Une formation renforcée: 18h dédiées aux compétences professionnelles des professeurs en français et mathématique * Cultiver le plaisir d’être ensemble   + Respecter autrui   Le respect d’autrui conduit à enseigner les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine  Ces savoirs, transmis aux élèves, s’incarnent aussi dans l’acquisition et le partage des valeurs de la république  L’école doit construire pour chaque élève une culture civique qui insiste à la fois sur l’autonomie du futur citoyen mais aussi sur son appartenance à une communauté politique formée autour des valeurs et principes de la république   * + Mieux accueillir les élèves en situation de handicap   + Développer l’éducation artistique et culturelle   + Assurer l’équité sur tous les territoires | |

**6 objectifs prioritaires dégagés à partir de ces points d’appuis et des spécificités de notre département**

**Permettre la mise en œuvre des apprentissages en EPS dans le cadre des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

**Favoriser une ouverture culturelle et diversifiée par un accès à différentes activités physiques sportives et artistiques**

**Accompagner les pratiques en EPS des enseignants, plus particulièrement celles des enseignants débutants**

Pour les élèves

* Veiller à un horaire de pratique en EPS conforme aux nouveaux programmes
* En natation, amener chaque élève quittant l’école primaire au niveau de compétence défini par les programmes (attendus de fin de cycles)

Pour les élèves et les enseignants

* Favoriser l’enseignement de l’EPS aux élèves en situation de handicap

Pour les enseignants

* Développer les liaisons inter-cycles, intra-cycles en EPS et assurer la continuité des apprentissages,
* Renforcer la formation des enseignants en s’appuyant sur les pratiques numériques

Pour les élèves

* Au travers des activités physiques et sportives, construire son parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC)

Pour les enseignants

* Proposer des outils PEAC au travers de l’EPS
* Maintenir une offre de pratique diversifiée
  + Équilibrée sur les 4 champs d’apprentissage à l’EPS
  + En utilisant les opportunités locales
  + En privilégiant les secteurs défavorisés (secteur rural, éducation prioritaire)
* Soutenir et développer les pratiques artistiques (danse contemporaine)
* Accompagner et réguler les actions en partenariat et particulièrement avec l’USEP dans le cadre de la convention départementale

Pour les élèves et les enseignants

* Favoriser l’élaboration d’unités d’enseignement au regard des compétences attendues.
* Accompagner spécifiquement les enseignants débutants (concevoir, conduire, réguler une séance d’EPS)
* Concevoir des outils pédagogiques, accompagner leur diffusion, faciliter leur accès pour les enseignants
* Favoriser et accompagner les projets à dominante EPS d’école, de cycle, de classe.

Pour les conseillers pédagogiques

* Accompagner les candidats au CAFIPEMF EPS
* Assurer la formation continue des conseillers pédagogiques

**Développer une éducation à la santé, à la sécurité, à la responsabilité, à la citoyenneté**

**Faire vivre les valeurs de la République**

**Permettre un enseignement en toute sécurité**

**EPS / interdisciplinarité / apprentissages fondamentaux**

Pour les élèves

* Assurer sa sécurité et celle d’autrui dans des situations variées
* Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l’intensité excède ses qualités physiques

Pour les enseignants

* S’assurer du respect de la règlementation en matière d’enseignement et d’encadrement de l’EPS
* Assurer le suivi des lieux de pratiques spécifiques et la gestion du matériel
* Favoriser l’enseignement des pratiques de pleine nature en intégrant dans l’enseignement des comportements de coopération, de prise de responsabilité et de sécurité
* Définir la sécurité comme un contenu d’enseignement

Pour les collectivités locales et territoriales

* Conseiller pour la construction et l’entretien des lieux de pratiques physiques

Pour les élèves

* Augmenter le nombre de rencontres offrant une approche interdisciplinaire
* Utiliser l’outil numérique pour favoriser les apprentissages

Pour les enseignants

* Proposer des situations, des rencontres EPS présentant une dimension interdisciplinaire.
* Proposer des formations EPS/français – EPS mathématique, favorisant les apprentissages dans chacune des disciplines
* Proposer des formations EPS en maternelle
* Inciter à la fréquentation du site

Pour les conseillers pédagogiques

* Augmenter les projets avec les conseillers pédagogiques des autres disciplines
* Favoriser les échanges et les moments interdisplinaires
* Proposer des documents pédagogiques numériques

Pour les élèves

* Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble
* Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
* S’engager en toute sécurité de manière raisonnée
* Construire un comportement éco-responsable

Pour les enseignants

* Mettre en œuvre le parcours santé et le parcours citoyen
* Prévenir et lutter contre la violence et les discriminations
* Favoriser l’inclusion des élèves en situation de handicap
* Aider au développement des associations sportives scolaires
* Éduquer au respect de l’environnement et aux règles de sécurité